

GRAND PRIX JEUNES MARSEILLE LA SALETTE

27 et 28 octobre 2018
GOLF DE MARSEILLE LA SALETTE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement priment sur celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux joueurs et joueuses des catégories U12, Benjamins et Minimes.

Les quotas par catégories restent ajustables (cf Vademecum Fédéral 2018).

Le champ sera limité à 84 joueur(se)s.

Les joueuses et joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Amateur Jeunes (ainsi que la moyenne stroke-play pour les U12), puis l'ordre des index, puis l'ordre des inscriptions.

La licence, certificat médical et droit de jeu fédéral annuel devront être enregistrés auprès de la FFG au plus tard à la date de clôture des engagements.

FORME DE JEU

36 trous / Stroke Play (18 trous par jour)

Marques de départ : les longueurs de jeu préconisées par la FFGolf seront respectées dans la mesure du possible (cf Vademecum Fédéral 2018).

Départ du 1^{er} jour, par catégorie et par sexe, dans l'ordre croissant des index, ceux du 2^{ème} jour se feront dans l'ordre inverse des résultats du 1^{er} tour dans chaque catégorie.

Classement pour chacune des 6 catégories d'âge. Départage sur les 9, 6, 3 et le dernier trou.

Epreuve non fumeur, cadets et chariots électriques non autorisés, accompagnateurs à distance.

ENGAGEMENTS

Les engagements devront parvenir par écrit au Golf de Marseille la Salette **avant le vendredi 12 octobre 2018**, accompagnés des droits d'inscription : **40€** (chèque à l'ordre du Golf de Marseille la Salette). Les inscriptions ne seront validées qu'à réception du chèque d'engagement.

Ces droits comprennent le green fee de la journée d'entraînement.

PRIX

Trophée au 1^{er} brut de chaque catégorie.

ARBITRES

Arbitre - Directeur du Tournoi : Jean GHIBAUDO

Arbitres : Guillaume TRON-LOZAI et Claude VERGNES